

Merci de lire attentivement ce contrat !

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

8^e SAISON

exemplaire à conserver

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

les adhérents de l'association

« On s'prend pas l'chou »

AMAP Rosny

73^{ter}, impasse Rochebrune

93110 Rosny sous Bois

et

Emmanuel CRUCIFIX

6 rue du Moulin

60290 CAUFFRY

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après, pour la période du 8 avril 2010 au 30 septembre 2010.

Engagements de l'adhérent

- ▶ payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de production.

L'ensemble des chèques **libellés au nom de l'agriculteur**, est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur mensuellement.

- ▶ venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés.

En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable distribution. Les légumes des personnes dont l'absence ne sera pas annoncée à l'avance pourront être remis aux élèves de l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny, ou à une œuvre caritative. Ne pas oublier de venir avec son sac, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.

- ▶ trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.

- ▶ accepter la totalité des produits du producteur. Les adhérents peuvent cependant s'entendre pour échanger individuellement certains légumes.

- ▶ **tenir régulièrement la permanence pour les distributions.** Un planning des permanences est fixé. Les adhérents chargés de la permanence aident le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants, tenir la feuille d'émarginement, et assurent rangement et nettoyage du local.

Engagements du producteur partenaire

- ▶ produire selon des méthodes d'agriculture biologique
- ▶ produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés (adhérents de l'AMAP et producteur s'entendent à l'avance sur les variétés à produire)
- ▶ livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine
- ▶ établir un planning de production (durée du cycle de production et planning prévisionnel de récolte)
- ▶ pratiquer la transparence sur ses prix
- ▶ prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- ▶ être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP
- ▶ prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP
- ▶ accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP à la ferme (au moins 1 fois par saison).

L'association se charge de l'organisation de ces journées.

AMAP-ROSNY siège social : 73^{ter}, impasse Rochebrune – 93110 Rosny-sous-Bois

Contact : 06 03 93 20 60 - Site internet : <http://www.amaprosny.org> - Courriel : contact@amaprosny.org

Les adhérents de l'AMAP reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront, à l'occasion, de l'abondance d'une récolte ultérieure.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies conjointement par l'agriculteur et les adhérents de l'AMAP, cultivés sans pesticide, ni herbicide, pour établir un planning prévisionnel de récolte avant le début de saison. Ensuite la composition du panier hebdomadaire est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

 A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

NOM : Prénom :

Nombre de paniers hebdomadaires souhaité :

(24 semaines pour cette saison, du 08/04/2010 au 30/09/2010)

..... X 10 euros par semaine

..... X 15 euros par semaine

Chèques à l'ordre
d'Emmanuel CRUCIFIX

Saison à régler en versements (de 1 à 6)

Je m'engage dès maintenant à tenir la permanence les jeudis suivants, de 20 h à la fin du nettoyage de la salle :

Jeudi et jeudi

Le(s) téléphone(s) où je peux être joint :

Partage des récoltes

Le jeudi de **20 h 30 à 21 h 45**, au 26 rue Edouard Beaulieu à Rosny-sous-Bois

Première distribution le **8 avril 2010**. Dernière distribution le **30 septembre 2010**.

ATTENTION : pas de distribution les 12 et 19 août 2010.

Fait à Rosny-sous-Bois en 2 exemplaires* le2010

signature
Adhérent de l'AMAP-Rosny

Emmanuel CRUCIFIX
Producteur

Anne Dobrzynski
Présidente de l'AMAP-Rosny

* Un exemplaire est conservé par l'adhérent, l'autre par l'association « On s'prend pas l'chou ! »

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant

AMAP-ROSNY siège social : 73^{ter}, impasse Rochebrune – 93110 Rosny-sous-Bois
Contact : 06 03 93 20 60 - Site internet : <http://www.amaprosny.org> - Courriel : contact@amaprosny.org



exemplaire à rendre à l'AMAP

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

Emmanuel CRUCIFIX
6 rue du Moulin
60290 CAUFFRY

les adhérents de l'association
« On s'prend pas l'chou »
AMAP Rosny
73^{ter}, impasse Rochebrune
93110 Rosny sous Bois

et

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après, pour la période **du 8 avril 2010 au 30 septembre 2010.**

Engagements de l'adhérent

- ▶ payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de production.
L'ensemble des chèques **libellés au nom de l'agriculteur**, est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur mensuellement.
- ▶ venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés.
En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable distribution. Les légumes des personnes dont l'absence ne sera pas annoncée à l'avance pourront être remis aux élèves de l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny, ou à une œuvre caritative. Ne pas oublier de venir avec son sac, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- ▶ trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.
- ▶ accepter la totalité des produits du producteur. Les adhérents peuvent cependant s'entendre pour échanger individuellement certains légumes.
- ▶ **tenir régulièrement la permanence pour les distributions.** Un planning des permanences est fixé. Les adhérents chargés de la permanence aident le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants, tenir la feuille d'émarginement, et assurent rangement et nettoyage du local.

Engagements du producteur partenaire

- ▶ produire selon des méthodes d'agriculture biologique
- ▶ produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés (adhérents de l'AMAP et producteur s'entendent à l'avance sur les variétés à produire)
- ▶ livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine
- ▶ établir un planning de production (durée du cycle de production et planning prévisionnel de récolte)
- ▶ pratiquer la transparence sur ses prix
- ▶ prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- ▶ être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP
- ▶ prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP
- ▶ accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP à la ferme (au moins 1 fois par saison).
L'association se charge de l'organisation de ces journées.

Les adhérents de l'AMAP reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront, à l'occasion, de l'abondance d'une récolte ultérieure.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies conjointement par l'agriculteur et les adhérents de l'AMAP, cultivés sans pesticide, ni herbicide, pour établir un planning prévisionnel de récolte avant le début de saison. Ensuite la composition du panier hebdomadaire est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

 A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

NOM : Prénom :

Nombre de paniers hebdomadaires souhaité :

(24 semaines pour cette saison, du 08/04/2010 au 30/09/2010)

..... X 10 euros par semaine

..... X 15 euros par semaine

Chèques à l'ordre
d'Emmanuel CRUCIFIX

Saison à régler en versements (de 1 à 6)

Je m'engage dès maintenant à tenir la permanence les jeudis suivants, de 20 h à la fin du nettoyage de la salle :

Jeudi _____ et jeudi _____

Le(s) téléphone(s) où je peux être joint : -----

Partage des récoltes

Le jeudi de **20 h 30 à 21 h 45**, au 26 rue Edouard Beaulieu à Rosny-sous-Bois

Première distribution le **8 avril 2010**. Dernière distribution le **30 septembre 2010**.

ATTENTION : pas de distribution les 12 et 19 août 2010.

Fait à Rosny-sous-Bois en 2 exemplaires* le2010

signature
Adhérent de l'AMAP-Rosny

Emmanuel CRUCIFIX
Producteur

Anne Dobrzynski
Présidente de l'AMAP-Rosny

* Un exemplaire est conservé par l'adhérent, l'autre par l'association « On s'prend pas l'chou ! »

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant

AMAP-ROSNY siège social : 73^{ter}, impasse Rochebrune – 93110 Rosny-sous-Bois

Contact : 06 03 93 20 60 - Site internet : <http://www.amaprosny.org> - Courriel : contact@amaprosny.org